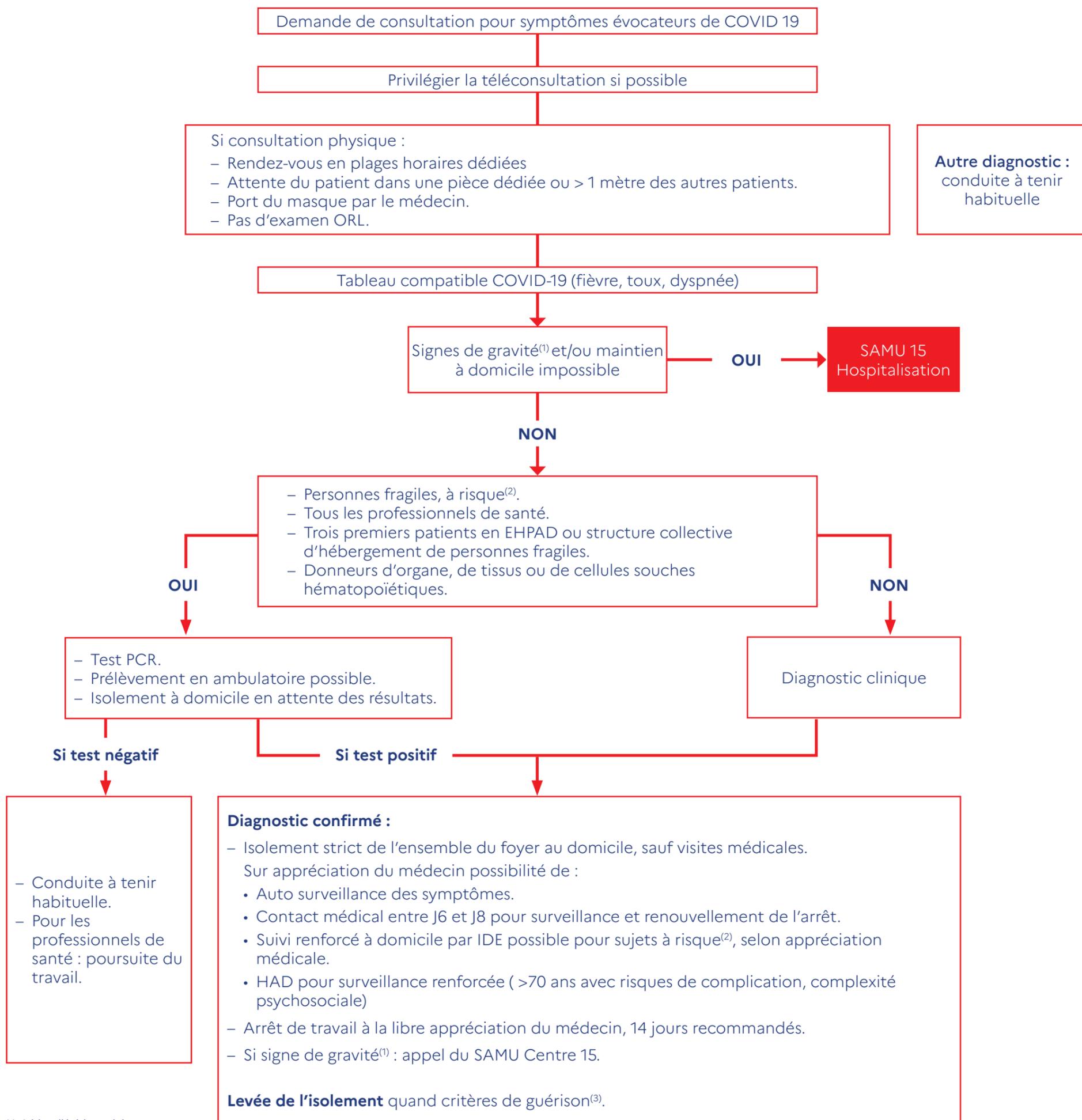




**PRISE EN CHARGE D'UN PATIENT EN MÉDECINE DE VILLE**



(1) Critères liés à la gravité :

Détresse respiratoire nécessitant une hospitalisation en réanimation (SDRA) | Patients avec des symptômes évocateurs de COVID 19 hospitalisés pour une pneumopathie avec signes de gravité (pneumopathie hypoxémiante) | Polypnée (fréquence respiratoire > 22/min) | Oxygénémie de pouls (SpO2) < 90 % en air ambiant | Pression artérielle systolique < 90 mmHG | Altération de la conscience, confusion, somnolence | Déshydratation | Altération de l'état général brutale chez le sujet âgé.

(2) Sujets à risque

Sujets âgés > 70 ans, patients aux antécédents cardiovasculaires (hypertension artérielle compliquée, antécédent d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV), diabétiques insulino-dépendants non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie, personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale, patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée, malades atteints de cancer sous traitement, immunodépression médicamenteuse (chimiothérapie anti-cancéreuse, immunosuppresseur, biothérapie et/ou une corticothérapie à dose immunosuppressive), infection à VIH non contrôlée ou avec des CD4 < 200/mm<sup>3</sup>, immunodépression consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques, malades atteints d'hémopathie maligne en cours de traitement, malades atteints de cirrhose au stade B au moins, personnes présentant une obésité morbide (indice de masse corporelle > 40 kg/m<sup>2</sup>), femmes enceintes à partir du 3<sup>e</sup> semestre.

(3) Critères de guérison

En population générale : au moins 8 jours à partir du début des symptômes + disparition de la fièvre vérifiée par une température rectale inférieure à 37,8°C (mesurée avec un thermomètre 2 fois par jour et en l'absence de prise d'antipyrétique dans les 12h précédentes) et au moins 48h après la disparition d'une éventuelle dyspnée (fréquence respiratoire inférieure à 22/min au repos). Pour les personnes immunodéprimées : au moins 10 jours à partir du début des symptômes et critères identiques à ceux de la population générale. Port d'un masque chirurgical de type II pendant les 14 jours suivant la levée du confinement lors de la reprise des activités professionnelles. Pour le personnel de santé non sujet à risque : au moins 8 jours à partir du début des symptômes et critères identiques à ceux de la population générale. Port d'un masque chirurgical de type II pendant les 7 jours suivant la levée du confinement lors de la reprise des activités professionnelles. Pour le personnel de santé sujet à risque : au moins 10 jours à partir du début des symptômes et critères identiques à ceux de la population générale. Port d'un masque chirurgical de type II pendant les 7 jours (14 jours pour les patients immunodéprimés) suivant la levée du confinement lors de la reprise des activités professionnelles. Pour le personnel de santé avec forme grave de COVID-19 : au cas par cas en lien avec le médecin du service de santé au travail.